

Séance publique du 23 septembre 2002

Délibération n° 2002-0760

commission principale : finances et institutions

objet : **Signalisation lumineuse et matériel - Opération régulation de trafic Criter - Individualisation de l'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la voirie communique au Conseil un dossier d'autorisation de programme déplacements urbains-gestion des trafics concernant l'opération régulation de trafic Criter dont le montant total est de 15 735 000 € et dont le délai de réalisation court de 2002 à 2007 inclus.

Cette opération consiste à raccorder sur le poste central de régulation de trafic Criter les carrefours à feux, les caméras, les postes de mesure et les panneaux à messages variables permettant de réguler le trafic et d'informer les usagers sur les conditions de circulation de la totalité des axes structurants de la Communauté urbaine.

Ce projet a débuté en 2000 par la construction du poste central maintenant opérationnel et sur lequel sont raccordés à ce jour, 32 caméras de surveillance du trafic, 230 carrefours à feux situés sur les lignes 1 et 2 du tramway et 7 axes structurants de Lyon 3°, 6°, 7°, 8° et Villeurbanne. Le montant de l'investissement réalisé à ce jour est de 5,3 M€.

La finalité de ce projet, objet du présent rapport, est de réguler 80 % du trafic de la Communauté urbaine, tout en privilégiant les transports en commun et pour ce faire de raccorder au poste central :

- 837 carrefours à feux,
- 74 caméras,
- 20 panneaux à messages variables,
- 230 postes de mesures.

Circuit décisionnel : avis favorable du pôle politiques de déplacements en date du 22 avril 2002 et du Bureau restreint le 9 septembre 2002.

L'échéancier technique et financier ci-dessous est conçu pour que le projet Criter de régulation de trafic soit achevé à la fin du présent mandat.

Libellés	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Libellés
Montant annuel en M€ TTC	0,756	2,834	3,622	3,013	2,804	2,706	AP totale 2002-2007 15,735 M€
nombre de carrefours à raccorder annuellement	24	94	137	129	118	100	total de carrefours raccordés en 2007 : 837
nombre de caméras à raccorder annuellement	2	7	11	7	8	6	total de caméras raccordées en 2007 : 74
nombre de panneaux à raccorder annuellement	2	4	6	5	2	1	total de variables panneaux à messages raccordés en 2007 : 20

Les dépenses correspondantes seraient réglées sur les marchés à bons de commande en cours ou à venir pour les années 2002 à 2007 inclus, compte tenu de la multitude de travaux de montant unitaire réduit ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux de signalisation lumineuse - opération régulation de trafic Criter - pour un montant total de 15 735 000 € sur la période 2002 à 2007 inclus.

2° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation programme globale signalisation lumineuse et matériel opération 0037 pour un montant de 15 735 000 € répartis selon l'échéancier suivant : 756 000 € en 2002, 2 834 000 € en 2003, 3 622 000 € en 2004, 3 013 000 € en 2005, 2 804 000 € en 2006 et 2 706 000 € en 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,